ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Opération de protection phonique des viaducs de l'autoroute A4/A86

Question orale n° 139

Texte de la question

M. Michel Herbillon appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur l'opération de protection phonique des viaducs de l'autoroute A4/A86, dans sa circonscription au niveau de Maisons-Alfort et de Saint-Maurice, dont la mise en œuvre est chaotique. Dernière phase d'un programme d'ensemble de protections acoustiques, le remplacement des murs existants par des écrans acoustiques plus performants au niveau des échangeurs A4/A86 est une nécessité absolue pour les riverains qui subissent les nuisances provoquées par un trafic quotidien particulièrement dense. Initialement, après plusieurs études, ces écrans devaient être installés à partir de 2018, puis en 2019. En février 2021, il a été annoncé que l'opération se ferait en deux temps, en commençant par le viaduc « Paris vers Créteil », dont les études de conception comme la notification du marché étaient programmées en 2021 pour un démarrage effectif des travaux en 2022 pour une durée de 12 mois. Récemment, un comité de pilotage a appris aux élus locaux concernés que cette opération pourrait être remise en cause et ce en dépit de l'engagement renouvelé au plus haut niveau de l'État et exprimé plusieurs fois à l'Assemblée nationale, à effectuer ces travaux essentiels. Ce revirement, après des années de travail et d'études, ne saurait être accepté par les habitants des communes concernées. Il l'interroge pour lui demander s'il compte mobiliser les services de l'État afin que les travaux puissent enfin débuter dès cette année.

Texte de la réponse

AUTOROUTES A4 ET A86
Mme la présidente . La parole est à M. Michel Herbillon, pour exposer sa question, no 139, relative aux autoroutes A4 et A86.

M. Michel Herbillon . Je souhaite interpeller le gouvernement, plus précisément le ministère chargé des transports, au sujet de l'exécution pour le moins chaotique de l'opération de protection phonique des viaducs des autoroutes A4 et A86 dans ma circonscription, à Saint-Maurice et Maisons-Alfort. Dernière phase d'un programme de protection acoustique, le remplacement, au niveau des échangeurs, des murs existants par des écrans acoustiques plus performants constitue une nécessité absolue pour les riverains, qui subissent chaque jour le passage de plusieurs dizaines de milliers de véhicules.

Initialement, après plusieurs études, ces écrans devaient être installés à partir de 2018, puis en 2019. En février 2021, il a été annoncé que l'opération se ferait en deux temps, en commençant par le viaduc de Paris vers Créteil : concernant celui-ci, les études de conception et la notification du marché étaient programmées en 2021, pour un démarrage en 2022 des travaux, censés durer douze mois. Vaines promesses de l'État : les écrans ne sont toujours pas là, les nuisances phoniques et la pollution demeurent !

Récemment, un comité de pilotage a appris aux élus locaux que cette opération, en dépit d'engagements réitérés au plus haut niveau de l'État et plusieurs fois renouvelés dans cet hémicycle, pourrait tout simplement

être remise en cause. Pour les habitants de Maisons-Alfort et de Saint-Maurice, ce revirement, après des années de travail et d'études, n'est pas acceptable.

Je vous demande, madame la ministre, de me confirmer qu'avec sept ans de retard, les travaux d'installation des écrans débuteront enfin cette année.

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la ville.

Mme Juliette Méadel, *ministre déléguée chargée de la ville .* L'opération de réduction des nuisances acoustiques à Saint-Maurice, Maisons-Alfort et Créteil a en effet donné lieu, entre 2010 et 2020, à la construction de plusieurs écrans de protection. Parallèlement, les services de l'État ont étudié différentes solutions de remplacement et de prolongement des écrans existants sur les viaducs de l'échangeur A4/A86 franchissant la Marne, afin d'améliorer la protection des riverains.

Les résultats des études, récemment présentés aux élus, établissent que l'ambiance sonore étant dominée par le trafic sur la section courante des autoroutes A4 et A86, davantage que sur les viaducs de l'échangeur, installer sur ces derniers des écrans supplémentaires ou plus hauts ne réduirait le bruit en façade des bâtiments que d'une manière imperceptible. Par conséquent, les habitants des logements auxquels les écrans existants n'apportent pas une protection suffisante se verront proposer une isolation de façade, solution la mieux appropriée aux multiples sources de bruit auxquels ils sont soumis.

Par ailleurs, l'État remplace les écrans dégradés, car ceux-ci perdent alors toute efficacité en matière de protection acoustique. Enfin, une expérimentation de l'abaissement de la vitesse maximale autorisée est en cours sur certaines sections autoroutières, notamment sur l'A4 entre le boulevard périphérique et l'échangeur A4/A86.

Mme la présidente . La parole est à M. Michel Herbillon.

M. Michel Herbillon . De la part de l'État, cette réponse n'est pas acceptable. Les écrans existants remontent à plus d'un demi-siècle, la protection des façades a déjà été réalisée ! Je récuse absolument vos affirmations au sujet des études : toutes ont conclu que l'installation sur les viaducs de dispositifs supplémentaires produirait des effets favorables aux riverains. On leur fait à présent dire ce que l'on veut, afin que l'État puisse revenir sur des engagements très précis envers les élus et les habitants.

Voici ce que me déclarait ici même, le 5 juin 2018, Mme Borne, alors chargée des transports : « Concernant le remplacement des écrans sur les viaducs de l'échangeur A4/A86, des études sont en cours pour valider des méthodes d'ancrage sur les viaducs. » Il s'agissait bien de validation d'une solution technique ; l'utilité, l'efficacité des nouveaux écrans ne faisaient aucun doute ! « Dans le sens Paris-Créteil, les études seront terminées en septembre prochain. Concernant le sens Créteil-Nogent, l'objectif est d'engager la première tranche du marché de travaux en 2019. Ce calendrier s'articule avec les travaux du pont de Nogent. » Cette réponse va exactement à l'inverse de la vôtre. Vous décrédibilisez la parole de l'État !

Mme la présidente . Veuillez conclure, cher collègue.

M. Michel Herbillon . L'affaire n'en restera pas là : nous allons mobiliser les habitants et les élus afin que, tout bonnement, l'État respecte ses engagements.

Données clés

Auteur : M. Michel Herbillon
Circonscription : Val-de-Marne (8e circonscription) - Droite Républicaine
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 139

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QOSD139

Rubrique : Nuisances
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 février 2025
Réponse publiée le : 19 février 2025, page 1365
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 février 2025